

Instructeur autorisation droit du sol (h/f)

Offre n° O050230100901269

Publiée le 04/01/2023

Synthèse de l'offre

Employeur	VILLE D'AGON-COUTAINVILLE 2 avenue Louis Pérrier - BP 90062 50230 AGON-COUTAINVILLE
Site web de l'employeur	www.agoncoutainville.fr
Lieu de travail	AGON-COUTAINVILLE
Poste à pourvoir le	01/02/2023
Date limite de candidature	19/01/2023
Type d'emploi	Emploi temporaire ⓘ
Durée de la mission	12 mois
Nombre de postes	1

Détails de l'offre

Famille de métier	Urbanisme, aménagement et action foncière > Droit des sols et information géographique	Grade(s) recherché(s)	Rédacteur Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe
Métier(s)	Instructeur ou instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme		
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. L332-23 disposition 1 du code général de la fonction publique) Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un accroissement temporaire d'activité. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 18 mois consécutifs.		
Temps de travail	Complet, 1607h / an	Télétravail	Oui

Descriptif de l'emploi

COMPÉTENCES :

* Savoirs :

- Connaissance du droit de l'urbanisme (Code de l'urbanisme, loi Littoral...), des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi/PLU, servitudes d'utilité publique, ...);
- Veille juridique et réglementaire relative aux autorisations du droit des sols;
- Sensibilité architecturale et paysagère, sensibilité à la communication;
- Connaissance du fonctionnement des collectivités et de l'environnement institutionnel.

* Savoir-faire :

- Instruction dans un cadre réglementaire;
- Lecture et analyse des plans;
- Maîtrise des outils numériques, logiciels de bureautique, une première utilisation d'un logiciel de gestion ADS serait appréciée;
- Qualités rédactionnelles, pédagogie, aisance dans la communication.

* Savoir-être :

- Sens du service public et du travail en équipe;
- Qualités relationnelles (accueil du public, capacité à gérer les litiges);
- Sens de l'organisation, rigueur, autonomie, dynamisme, discrétion.

Missions et conditions d'exercice

Urbanisme - IADS :

- Accueil physique et téléphonique des particuliers et des professionnels sur les questions liées au droit de l'urbanisme, la faisabilité des projets, les formalités administratives ;
- Procéder à l'enregistrement, la saisie, la numérisation et aux consultations des demandes d'autorisations d'urbanisme : PC, DP, PA, CU ;
- Procéder à l'enregistrement, la saisie, la numérisation et au suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et des Déclarations de cession ;
- Procéder à l'enregistrement, la saisie, la numérisation et au suivi des Autorisations de travaux ; - Assurer la transmission aux services extérieures dans le cadre des consultations : gestionnaires, commissions, ... ;
- Instruction des dossiers au regard de la réglementation (code de l'urbanisme, PLU, ...) et dans le respect des délais impartis ;
- Elaboration et rédaction de courriers, d'arrêtés ; Affichage des documents (arrêtés, PC, ...);
- gestion du contentieux ;
- Collaboration avec les services de l'Etat, la Communauté de communes, le SCOT, le CAUE, l'architecte des bâtiments de France, les commissions de sécurité et d'accessibilité, gestionnaires de réseaux, ... ;
- Accompagnement dans le projet de rédaction du PLUI (Compétence interco) ;
- Mise en œuvre du RLPI, instruction des demandes d'autorisations relevant de la publicité extérieure (à venir)

Foncier - Voirie :

- * Rédiger les arrêtés d'alignement ;
- * Établir la numérotation des voies ;

Profils recherchés

- Bac +2 dans le domaine du droit de l'urbanisme/ droit public souhaité ;
- Une expérience dans l'instruction des autorisations du droit des sols est souhaitée ;
- Connaissance du code de l'urbanisme et du droit associé ;

Contact

Contact

02 33 47 23 27

Informations complémentaires

Lettre de motivation +CV

[DÉPOSER MA CANDIDATURE](#)

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.